

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_032

Objet : Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Bailleul/Nieppe et d'Hazebrouck

Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

Présents (63) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (17) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Philippe GRIMBER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_032

Objet : Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Bailleul/Nieppe et d'Hazebrouck

Considérant la mise en œuvre de la REOMi et les aménagements réalisés ou à venir en matière de gestion des déchets, il convient de modifier le règlement intérieur des aires d'accueil afin de permettre un système de contrôle des containers (Ordures Ménagères et recyclables).

Aussi, un local poubelle fermé a été créé à l'entrée de l'aire d'accueil d'Hazebrouck avec :

- un système de trappe pour déposer les poubelles dans le bac OM, ce système de trappe nécessitant un badge pour pouvoir être utilisé,
- un système de trappe pour les recyclables contrôlé uniquement par le gestionnaire, avec dépôt en présence de celui-ci afin de vérifier la nature des dépôts dans le bac de recyclables et vérifier que les consignes de tri soient bien respectées.

Au regard de ces installations, les badges d'accès aux trappes OM seront remis aux familles présentes sur l'aire (1 badge par emplacement). En cas de perte, il est proposé de facturer le badge à hauteur de **10 €**, afin d'encourager les familles à faire attention et ne pas démultiplier les distributions de badges (qui nécessitent à chaque fois l'intervention des services communautaires pour configurer les accès).

Après retour d'expérience sur l'aire d'Hazebrouck, il est prévu qu'un système similaire soit réalisé sur l'aire de Bailleul, avec en complément des aménagements afin de limiter les dépôts sauvages en matière d'encombrants notamment.

D'autres compléments/ajustements sont proposés dans le règlement, repris dans le document joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu la délibération 2022/145 datant du 13 décembre 2022 modifiant le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Bailleul/Nieppe et d'Hazebrouck ;

Il vous est proposé :

- d'abroger la délibération n° 2022/145 adoptant le règlement modifié des aires d'accueil des gens du voyage de Bailleul/Nieppe et d'Hazebrouck,
- d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération, afin d'intégrer les nouvelles dispositions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur et à mettre en œuvre les présentes dispositions pour tout acte administratif nécessaire.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL